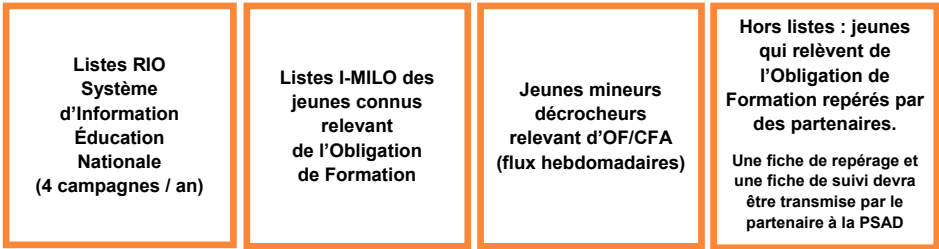


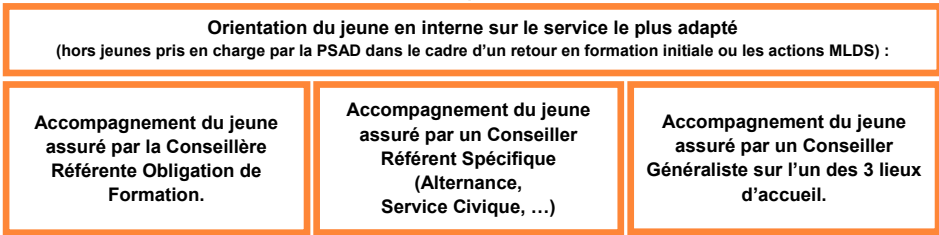
L'identification du public relevant de l'Obligation de Formation est assurée par la Conseillère Référente Obligation de Formation ou par l'animatrice de la PSAD dans le cadre d'un retour en formation initiale.



La convocation du public relevant de l'Obligation de Formation est assurée par la Conseillère Référente Obligation de Formation de la ML MNO ou par l'animatrice de la PSAD dans le cadre d'un retour en formation initiale.

Tout jeune relevant de l'Obligation de Formation sera convoqué à un premier entretien en présence de son Représentant Légal par la Conseillère Référente Obligation de Formation de la ML MNO (entretien organisé sur l'un des 3 lieux d'accueil en fonction de la commune de résidence du jeune) ou par l'animatrice PSAD dans le cadre d'un retour en formation initiale. En cas d'absence à ce premier entretien, une seconde convocation sera transmise au jeune par la Mission Locale MNO. Les partenaires de proximité pourront également être associés afin de mobiliser les jeunes et/ou les familles dans le cadre de cette démarche. Si à la suite de ces convocations, le respect de l'Obligation ne peut être constaté, la Mission Locale MNO informera par écrit le Président du Conseil Départemental de la situation du jeune concerné (dans un délai de 2 mois suivant la convocation).

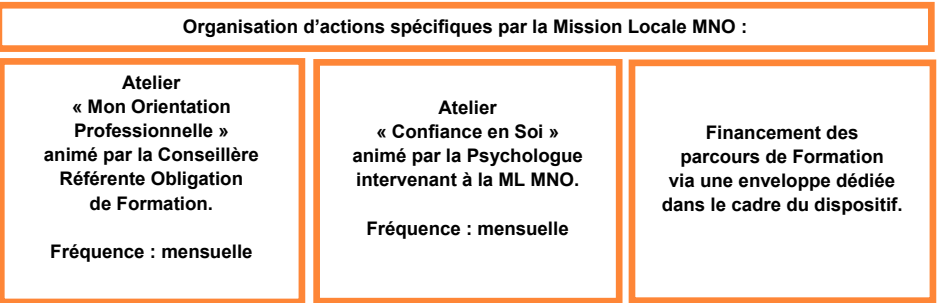
L'orientation du jeune sur le service interne le plus adapté est assurée par la Conseillère Référente Obligation de Formation (en fonction du projet du jeune et/ou de sa commune de résidence).



La Conseillère Référente Obligation de Formation assure une veille sur l'ensemble des parcours des jeunes en lien avec la PSAD.



La Conseillère Référente Obligation de Formation organise et/ou anime des actions spécifiques pour favoriser le retour en formation ou à l'emploi des jeunes.



Le copilotage des PSAD est assuré par les CIO et les Missions Locales dans le cadre de la mise en œuvre de l'obligation de formation. La Mission Locale MNO assure le contrôle du respect de l'obligation de formation sur le territoire.  
Instances dans le cadre du pilotage et du suivi de l'action : le Comité de Suivi (fréquence mensuelle) et le Comité de Pilotage (fréquence trimestrielle).

**Contact :**

<p><b>Mission Locale Métropole Nord-Ouest</b> Nadia DJIMLI, Conseillère Référente Obligation de Formation Farid AIT MOKRANE, Directeur Adjoint Téléphone : 03 20 14 52 80 - E-mail : contact@emploi-mno.fr</p>	<p><b>PSAD</b> Mima HAZENE, Animatrice PSAD Bassin Lille Centre Téléphone : 06 01 26 07 56 - E-mail : ce.psad.lille-centre@ac-lille.fr</p>
--	--